

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

**à la simple question Pierre Zwahlen –  
« Comment l'Agenda 2030 de développement durable est-il mis en œuvre dans le canton ? »**

***Rappel de la simple question***

*Le programme de législature est placé sous l'égide du développement durable. L'Agenda 2030 en constitue un chapitre. Le Grand Conseil a de plus approuvé le postulat (17\_POS\_001). Désigné par le gouvernement, le Comité interdépartemental pour le développement durable semble avancer dans ses travaux, en associant les services et directions compétentes, afin de réaliser les dix-sept objectifs de l'Agenda dans la décennie qui vient.*

*N'est-il pas temps que le Conseil d'Etat fasse le point sur les démarches en cours, en répondant au premier postulat de la législature en faveur de l'Agenda 2030 ?*

***Réponse du Conseil d'Etat***

Conformément à l'engagement pris par le Conseil d'Etat dans son Programme de législature, un Agenda 2030 cantonal est en cours d'élaboration. Le Conseil d'Etat a validé en août 2019 la démarche pour permettre une concrétisation de ce cadre de référence dans le canton. Les travaux sont en cours, et les départements et services compétents sont étroitement associés afin de traduire la transposition des cibles internationales d'ici à fin 2020.

Le rapport portant sur le postulat du député Pierre Zwahlen et consorts « L'Agenda 2030 de développement durable pour boussole » (17\_POS\_001) devrait être adopté par le Conseil d'Etat durant le premier trimestre 2020 et être soumis à l'examen du Grand Conseil dans la foulée.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 janvier 2020.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*